



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 24 juin 2020**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-013

Aujourd'hui, mercredi 28 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS





Bordeaux-Mérignac  
**Cuisine Centrale**

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D-2020/013

***Budget de l'exercice 2020-Budget Supplémentaire – Approbation***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2020, les résultats et reports de l'exercice 2019 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice 2020 : les conséquences des confinement et déconfinement liés au COVID 19.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les résultats et reports de l'exercice 2019 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2020.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 861 136,43 € en recettes de fonctionnement : en totalité à la baisse des recettes de ventes de repas liée à la pandémie du COVID 19.

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 3 397 452,32 € pour 1 941 898,61 € à la reprise d'excédents d'investissement transférés au compte de résultat pour couvrir la perte de recettes et le solde aux reports.

Ces propositions sont traduites en :

**I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2019 :**

Conformément à la délibération D-2020/010, ayant approuvé le compte administratif 2019, la délibération D-2020/011 affectant les résultats de l'exercice 2019 et la délibération D-2020/012 décidant de l'excédent d'investissement transféré au compte de résultat :

**Recettes d'investissement :**

Excédent reporté (compte 001) : 3 397 452,32 €

**Dépenses d'investissement :**

Reports immobilisations 2019 (comptes 20) : 337 144,72 €

Reports immobilisations 2019 (comptes 21) : 630 990,15 €

Reports immobilisations 2019 (comptes 23) : 7 773 946,00 €

**Recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté (compte 002) : 861 136,43 €

**II. OPERATIONS NOUVELLES :**

**Dépenses d'investissement :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 1 941 898,61 €

Immobilisations (compte 2031) : - 120 000,00 €

Immobilisations (compte 2188) : - 127 249,68 €

[www.sivu-bordeauxmerignac.fr](http://www.sivu-bordeauxmerignac.fr)

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - [sivubm@sivubm.com](mailto:sivubm@sivubm.com)

SIRET 253 306 187 00035

**Recettes d'investissement :**  
Emprunts (compte 1641) : 7 039 277,48 €  
Pour l'opération CAP 35000

**Dépenses de fonctionnement :**  
Charges à caractère général (comptes 60623/60628) : - 1 140 463,93 €

**Recettes de fonctionnement :**  
Autres ventes de produits finis-Repas (compte 7018) : - 3 943 498,97 €  
Excédent d'investissement transféré au compte de résultat (compte 7785) : 1 941 898,61 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

### **LE COMITE SYNDICAL**

Vu la délibération D-2020/010 approuvant le Compte Administratif 2019,  
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 tel que présenté par sa Présidente, Madame Emmanuelle CUNY, est approuvé.

Le dit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

Pour la section de fonctionnement à - 1 140 463,93 € ;  
Pour la section d'investissement à + 10 436 729,80 €.

**Article 2 :**

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

**Article 3 :**

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

**Adopté :**

Voix pour : 7  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 24/10/2020**

La Présidente



Emmanuelle CUNY